

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000113

Séance du vendredi 17 novembre 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à La CCID, 46 avenue Villarceau à Besançon sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : Amagney : M. Jean-Pierre FOSTEL Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL Auxon-Dessus: M. Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney: M. Christian GAGNEPAIN, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport I.I.I) Besançon: Mme Catherine BALLOT, M. Denis BAUD, M. Patrick BOURQUE, Mme Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 10.1), Mme Martine BULTOT (jusqu'au rapport 2.5), Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, M. Jean-Claude CHEVAILLER (jusqu'au rapport 2.6), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Marie-Marguerite DUFAY, M. Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.2.1), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Paulette GUINCHARD (à partir du rapport 10.2), Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel JOSSE, Mme Lucile LAMY, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'au rapport 10.1), Mme Jacqueline PANIER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Michel ROIGNOT (jusqu'au rapport 2.2), M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY (jusqu'au rapport 10.1), Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Danièle TETU (jusqu'au rapport 2.3), Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 10.2) Beure: M. Pierre JACQUET Boussières: M. Michel POULET Busy: M. Philippe SIMONIN Champagney: M. Claude VOIDEY (jusqu'au rapport 2.2) Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine: M. Alain CUCHE (représenté par Mme Christiane BEUCLER) Dannemarie sur Crête: M. Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 10.1) Deluz: M. Yves TARDIEU Ecole Valentin: M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN Fontain: M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Francis: Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Gennes: M. Gabriel JANNIN Grandfontaine: M. Jean JOURDAIN, M. Richard SALA (représenté par M. François LOPEZ) La Chevillotte: M. Jean PIQUARD Mamirolle: M. Jacques-Henry BAUER Marchaux: M. Bernard BECOULET Mazerolles le Salin: M. Daniel PARIS Miserey Salines: M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Montferrand le Château: M. Marcel COTTINY, M. Pascal DUCHEZEAU Morre: M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET Nancray: M. Daniel ROLET Noironte: M. Bernard MADOUX Osselle: M. Jacques MENIGOZ Pelousey: Mme Annick CHARPY Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, M. Albert DEPIERRE Rancenay: M. Michel LETHIER Roche lez Beaupré: M. Roland BARDEY, M. Michel SCHNAEBELE Routelle: M. Claude SIMONIN Saône: M. Bernard GUYON (jusqu'au rapport 3.1), Mme Christelle PETITJEAN Serre les Sapins: Mme Nicole BARBEAU, M. Gabriel BAULIEU Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Thise: M. Jacques SIFFERLIN Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Torpes: M. Denis JACQUIN Vaire Arcier: M. Patrick RACINE Vaire le Petit : M. Jean-François THIEBAUD Vaux les Prés : M. Bernard GAVIGNET (représenté par Mme Anne WYSOCKI).

Etaient absents: Auxon-Dessous: M. Jacques THIEBAUT Auxon-Dessus: M. Michel BITTARD Besançon: M. Eric ALAUZET, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claire CASENOVE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Nicole DAHAN, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Françoise FELLMANN, M. Vincent FUSTER, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Jocelyne GIROL, M. Loic LABORIE, M. Bernard LAMBERT, M. Sébastien MAIRE, M. Jacques MARIOT, M. Bruno MEDJALDI, Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Frédérique MOZER, Mme Catherine PUGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Mme Martine ROPERS, Mme Nicole WEINMAN Beure: M. Philippe CHANEY Boussières: M. Bertrand ASTRIC Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Chaleze: Mme Josseline SEITZ Chalezeule: M. Raymond REYLE Champoux: M. Norbert DUPREY Champvans les Moulins: M. Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc: M. Gilbert CANILLO, M. Jean-Marie DELACHAUX Chemaudin: M. Gilbert GAVIGNET, M. Jean-Yves RENOU Dannemarie sur Crête: M. Jean-Pierre PROST La Vèze: M. Philippe CHANAU Larnod: Mme Martine BERGIER Le Gratteris: Mme Nicole JANNIN Mamirolle: M. Dominique MAILLOT Montfaucon: M. Jean-Marie VERNET Nancray: M. Jean-Pierre MARTIN Novillars: Mme Raymonde BOURLON, M. Bernard BOURDAIS Pelousey: M. Jacques TERVEL Pirey: M. Claude BARTHOD-MALAT Pugey: Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Thise: M. Claude BULLY Vorges les Pins: M. Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Mme Sylvie JEANNIN

Procurations de vote :

Mandants: M. BITTARD, E. ALAUZET, P. BONTEMPS, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, P. GUINCHARD (jusqu'au rapport 10.1), D. TETU (à partir du rapport 2.4), L. LABORIE, B. LAMBERT, A. MENETRIER, F. MONNEUR, J-C. ROY (à partir du rapport 10.2), C. TISSIER (jusqu'au rapport 10.1), P. CHANEY, B. ASTRIC, J. SEITZ, D. MAILLOT, J-P. MARTIN, C. BULLY.

Mandataires: S. RUTKOWSKI, P. BOURQUE, B. FALCINELLA, J. PANIER, B. CYPRIANI, J-L. FOUSSERET (jusqu'au rapport 10.1), S. JEANNIN (à partir du rapport 2.4), F. BRANGET, J. ROSSELOT, C. LIME, D. BAUD, J-C. CHEVAILLER (à partir du rapport 10.2), F. PRESSE (jusqu'au rapport 10.1), P. JACQUET, M. POULET, G. BAULIEU, J-H. BAUER, D. ROLET, M. SCHNAEBELE.

Objet: Fonds d'Intervention Economique: MICROPIERRE

Fonds d'Intervention Economique : MICROPIERRE

Fonds d'Intervention Economique : MICROPIERRE

Rapporteur: Denis BAUD, Vice-Président

Inscription budgétaire		
BP 2006 Imputation : 20414.491	Montant BP 2006 à ce jour : 250 000 € Montant de l'opération : 51 000 € Solde après cette opération : 199 000 €	

<u>Résumé</u> :

Ce rapport porte sur le projet de développement de l'entreprise MICROPIERRE sur le Parc La Fayette de Besançon, et sur une aide au titre du Fonds d'Initiative Economique (FIE).

Présentation de l'entreprise		
Nom	MICROPIERRE	***
Forme Juridique	SA crée en 1942	
Capital	576 000 €	
Directeur général	M. Philippe CHANEY	
Siège social	74 rue de Trépillot 25000 BESANCON	
Effectif	18	

Eléments sur le projet		
Contexte	Construction d'une nouvelle usine	
Plan de situation	ZAC La Fayette à Besançon Le projet de la société MICROPIERRE concerne un terrain de 7 600 m²	
Bilan des dépenses prévisionnel	pour une SHON de 2 097,58 m² Acquisition du terrain	
Motivations liées à la réalisation du projet	Locaux plus fonctionnels, plus spacieux et mieux adaptés à l'activité en évolution constante (politique de développement)	

Secteur d'activité	Fabrication de pièces mécaniques de précision réalisées dans différentes variétés de céramiques
Clients	Secteurs : médical, joaillerie, aérospatial, électronique, télécommunications, industrie nucléaire
Perspectives de développement	Objectif à court terme : création de 3 ou 4 emplois, Acquisition à court ou moyen terme d'une société parisienne et d'une société suisse

La SEDD, concessionnaire de la ZAC La Fayette en vertu d'une convention signée le 23 septembre 1991, est missionnée pour l'acquisition du foncier et la réalisation des travaux de plateformage du terrain.

Fonds d'Intervention Economique : MICROPIERRE

Délibération du vendredi 17 novembre 2006 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon La Ville de Besançon a sollicité les subventions du « Fonds Départementant d'Aménagement à Vocation Economique » (FDAVE) du Conseil Général du Doubs et du « Fonds d'Intervention Economique » (FIE) de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour le projet MICROPIERRE.

La SEDD, conformément aux règlements FDAVE et FIE, s'engage à rétrocéder le terrain partiellement aménagé à la Société MICROPIERRE, ou à toute société qui pourrait s'y substituer.

Le prix de vente sera le prix de référence du terrain, augmenté du montant effectif des travaux réalisés (honoraires compris), diminué des subventions obtenues.

Par ailleurs l'entreprise MICROPIERRE a sollicité le « Fonds Départemental de Développement Economique » (FDDE) pour la réalisation de son bâtiment.

Calcul de l'aide FIE:

Assiette: montant HT des investissements liés au projet (immobilier et matériel d'exploitation),

soit I 764 800 €

Aide: 5% de l'assiette

Double plafond : 50% du coût du foncier, et 75 000 €

Soit:

5% × 1 764 800 € = 88 240 €, et 50% du Coût du foncier, soit 87 400 €

La règlementation en matière d'aides des collectivités aux entreprises stipule un montant d'aide maximum de 140 000 €. Compte tenu des aides que le CG25 envisage de verser ; à savoir 49 000 € au titre du FDAVE et 40 000 € au titre du FDDE, ainsi que des aides déjà perçues par cette entreprise au cours des 3 dernières années, l'aide la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon se monte à (140 000 – 49 000 – 40 000 =) 51 000 €.

M. CHANEY ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- se prononce favorablement sur le principe de verser à la Ville de Besançon une aide à l'implantation de la société MICROPIERRE sur le Parc La Fayette, d'un montant de 51 000 €,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le

3 0 NOV. 2006

Contre: 0 Abstention: 0

Pour: 93

Rapport adopté à l'unanimité :

Délibération du vendredi 17 novembre 2006 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

20061201

Fonds d'Intervention Economique : MICROPIERRE